



Le complexe scolaire de Rendeux

La création de l'école communale de Rendeux date de 1980, née de la fusion de plusieurs écoles existantes dans quelques villages de la Commune.

A la faveur de la qualité de l'enseignement qui y a été prodigué dès le début, le nombre d'élèves s'est rapidement accru au fil des années. Pour permettre leur accueil dans de bonnes conditions, plusieurs extensions ont dû être menées à bien pour arriver au complexe tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Lors de ces extensions, les économies d'énergie ne constituaient guère une priorité et les parties anciennes des bâtiments s'avèrent aujourd'hui particulièrement énergivores.

C'est dans la première décennie 2000 que la Commune s'est résolument tournée vers des travaux systématiques en faveur des économies d'énergie : isolation des bâtiments publics, éclairage public moins énergivore, recours à des centrales groupées d'achat d'électricité,...

En 2011, la Commune poursuivait sur sa lancée en faisant élaborer un *Plan d'Action locale Energie* dont le rapport a été réceptionné en avril 2012. Ce plan constitue un audit général des bâtiments publics parsemés sur le territoire communal et fixe notamment le degré des déperditions énergétiques des bâtiments. Au rang de ces bâtiments, le complexe scolaire présentait de grandes déperditions.

En 2013, un bureau spécialisé déposait au collège un audit énergétique détaillé du complexe. Il concluait son étude en évaluant les économies annuelles possibles d'énergie à 50% par rapport à la consommation actuelle et à une réduction de 55% des émissions de CO₂, pour autant qu'une série de travaux soient menés. Les principaux travaux préconisés sont les suivants :

- placement de panneaux d'isolation rigides sous la dalle du vide ventilé
- isolation des toitures plates par de la laine minérale
- isolation de type « *saking* » pour les toitures inclinées et pour les murs en toiture
- remplacement des velux par de plus performants
- remplacement des châssis par des châssis à triple vitrage
- installation d'un système de ventilation géré par classe
- remplacement des chaudières par des chaudières à condensation
- éventuellement, remplacement des néons.

Le montant estimé de ces travaux conséquents s'élève à : 813.328,50 € TVA et honoraires compris. Une opportunité de subsidier les travaux présentés dans cet audit s'est offerte dans le cadre d'une initiative du Gouvernement wallon appelée « UREBA⁽¹⁾ exceptionnel ».

Le montant du subside UREBA a été garanti à la Commune, à concurrence de 500.000 euros.

Avant de passer à la réalisation des travaux, il convient de désigner un auteur de projet pour la rédaction du cahier des charges. Ce 11 février, le Conseil communal a décidé de lancer le marché public qui permettra de désigner cet auteur de projet.

Benoît TRICOT

(1) Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments